

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 15 mai 2025, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 07 mai 2025.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAULT, Mme Christelle PLANCHENAULT, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absent excusé : M. Fernand LUET.

Absent : M. Benjamin GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Pascale MARAQUIN.

Nbre de membres : 12
Présents : 10
Absent(es) excusé(es) : 1
Absent : 1
Pouvoir(s) : 0
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Village d'avenir ;
- Participation communale au redressement du budget national ;
- Avis de classement routier par rapport au bruit ;
- Statut Territoire Énergie Mayenne ;
- Arrêt du cuivre ;
- Questions diverses.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Devis signalétique ;
- Compte rendu Commission Travaux ;
- Compte rendu visite des bâtiments communaux pour étude économie d'énergie ;
- « Ombrières » parking salle de Loisirs ;
- Questions diverses.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Matinée citoyenne du 27 avril 2025 ;
- Passage des boucles de la Mayenne le vendredi 30 mai 2025 ;
- Compte rendu Commission Communication du 12 mai 2025 ;
- Parcours trail, cyclos et Gravel ;
- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Compte rendu réunion GIP du 24 avril 2025 ;
- Bilan des inscriptions aux camps ;

- Retour des vacances d'avril ;
- Subvention école privée ;
- Questions diverses.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Urbanisme « carnet d'enjeux » PLUi 2026 ;
- PLH (Plan Local de l'Habitat) : priorisation 2026-2032.

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2025

Budget : modification ligne négative

Suite à une observation de Madame Pascale MARAQUIN sur le compte rendu, une erreur d'écriture a été constatée :

Dans le tableau qui a été présenté, les chiffres ont été inversés :

Recettes de l'année : 1 283 781,91 €

Dépenses : 1 047 252,63 €

Soit un résultat de l'exercice positif de 236 259,28 €

Compte administratif de la Commune et affectation du résultat

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Recettes de l'année	1 129 003,62	668 152,33	1 273 320,60	1 283 781,91
Dépenses	1 223 278,34	443 875,70	1 393 513,73	1 047 252,63
Résultats de l'exercice		+ 224 276,63		+ 236 259,28
Reprise des résultats 2022		- 386 789,49		+120 193,12
Résultats définitifs de l'exercice		- 162 512,86		+ 356 722,40
Restes à réaliser à reporter/23 - Dépenses = 224 894,01 - Recettes = 220 841,84		- 4 052,17		
Solde		-166 565,03		+190 157,37

Le budget tel qu'il a été voté ne présente aucune erreur et n'appelle pas de décision modificative.

Le reste du compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis
28/04/2025	Habitation	1 Place Jeanne d'Arc	AK 0664	189 m2	Renonciation
09/05/2025	Habitation	5 Rue du Lavoir	Ai 0326	1083 m2	Renonciation

Devis acceptés :

- ✓ Devis LORIEUL : 2 335,80 € pour effacement des réseaux Rue de Narbonne, Hameau de Venage ;
- ✓ Devis CHRIS'ELEC : 523,57 € pour une prise électrique à la cave de la Mairie ;

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Village d'avenir

L'objectif préfectoral est d'accompagner les communes et intercommunalités rurales à porter les projets qui correspondent aux besoins quotidiens de leurs habitants et de leur territoire, le gouvernement a prévu au sein du programme France ruralités, un dispositif d'ingénierie dédié : **Villages d'Avenir**, mis en œuvre par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Au moyen d'une feuille de route bien déterminée, ce programme permettra de bénéficier d'un accompagnement global pour :

- ☞ un diagnostic territorial initial, si celui-ci n'est pas réalisé auparavant ;
- ☞ un accompagnement dédié au montage des projets (aide à la définition de projet, mobilisation des financements, aide à la rédaction de cahiers des charges et à la passation de marchés publics,...) grâce à l'appui d'un chef de projet identifié en Préfecture ;
- ☞ un accès à une plateforme ressources et partage d'expériences ;
- ☞ une animation locale pilotée par l'équipe projet, départementale, à vocation transversale et pluridisciplinaires.

En 2024, Montigné-le-Brillant, Ahuillé et de Nuillé-sur Vicoïn, communes de moins de 3 500 habitants, avaient décidé de s'associer pour présenter 2 projets.

Notre dossier intercommunal n'avait pas été retenu mais est pris en compte cette année pour cette seconde vague de projets. Une première réunion est programmée au cours de la deuxième quinzaine de mai.

Le 1^{er} projet, présenté par Montigné-le-Brillant porte sur le développement de liaisons douces, pistes cyclables et sécurisation des piétons. Le projet devait être réalisé pour notre commune en 2024-2025 puis en 2026 pour Ahuillé et Nuillé-sur-Vicoin.

Le 2^{ème} projet, présenté par Ahuillé et Nuillé-sur-Vicoin, propose l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux et devait être réalisable pour 2024-2025 pour les communes d'Ahuillé et Nuillé-sur-Vicoin et en 2026 pour Montigné-le-Brillant.

Les aides de l'État portent principalement sur l'ingénierie.

Participation communale au redressement du budget national (DILICO)

La loi de finances pour 2025 a prévu la création d'un Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico).

La DGCL a publié le 9 avril dernier les montants des 1 924 communes et des 141 intercommunalités qui sont mises à contribution pour un montant total de 500 millions d'euros (respectivement 250 millions d'€ pour chaque catégorie).

Monsieur le Maire a été informé par Monsieur le Sous-Préfet que la Commune de Montigné-le-Brillant comptait parmi les 4 collectivités de la Mayenne (Beaulieu-Sur-Oudon, Saint Pierre la Cour et Laval Agglomération) à devoir y contribuer.

Comment est calculé le Dilico ?

Les collectivités concernées :

La sélection des collectivités contributrices repose sur un indice synthétique de ressources et de charges, calculé ainsi : **75 % selon le potentiel financier (pour les communes) ou potentiel fiscal (pour les EPCI) par habitant, 25 % selon le revenu moyen par habitant.**

Qui est concerné par Dilico ?

Pour le bloc local, les collectivités **concernées** sont celles **qui** présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie et ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

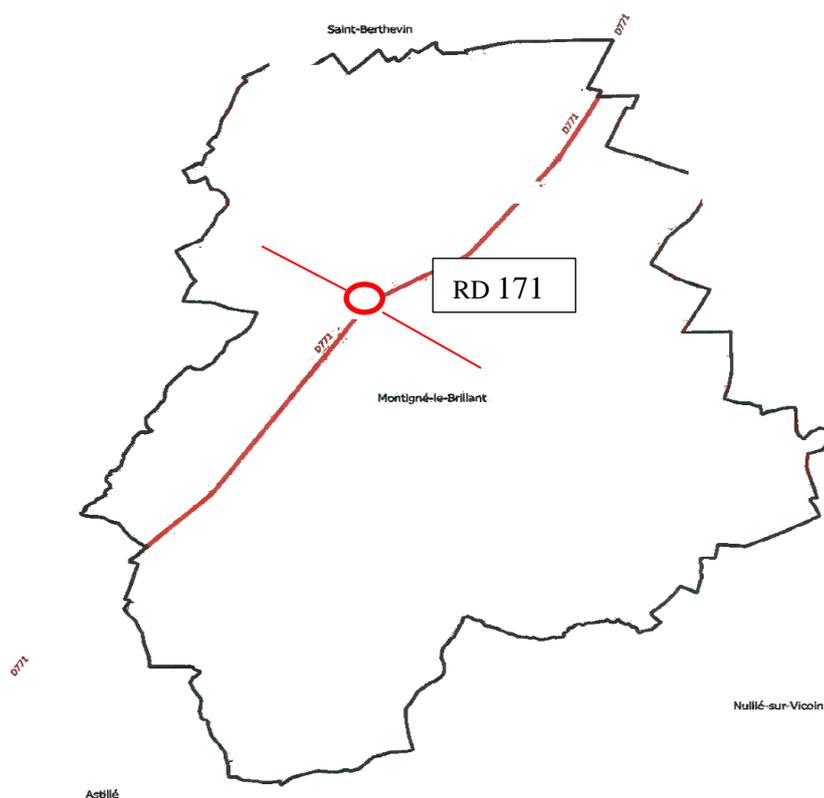
Avis de classement routier par rapport au bruit

Le classement sonore des infrastructures routières en vigueur en Mayenne date du 9 novembre 2009. Depuis cette date, de nombreuses modifications du réseau routier sont intervenues et il est donc nécessaire de procéder à sa révision.

Ce classement, qui intéresse les infrastructures routières supportant un trafic journalier moyen supérieur à 5 000 véhicules/jour, détermine les secteurs affectés par le bruit dans lesquels les futurs bâtiments sensibles (à usage d'habitation, d'enseignement, de santé et d'action sociale) devront respecter des prescriptions particulières d'isolement acoustique des façades.

Le classement sonore ne constitue ni une servitude, ni une règle d'urbanisme mais une règle de construction, c'est donc le constructeur du bâtiment qui détermine les isollements acoustiques de façade requis en fonction du classement de la voie. En revanche, le report du

classement sonore dans le plan local d'urbanisme est obligatoire, notamment dans ses annexes.



Niveau sonore de référence LAeq (6h00-22h00) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h00-6h00) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	1 	d = 300 m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	2 	d = 250 m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	3 	d = 100 m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	4 	d = 30 m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	5 	d = 10 m

Montigné-le-Brillant est classé en catégorie 3.

Le Conseil Municipal **ÉMET** un avis favorable au classement sonore de la RD 171 pour la section concernant la Commune.

DCM 042/MAI/2025

Statut Territoire Énergie Mayenne

Au regard de l'évolution de ses activités ainsi que des apports législatifs et réglementaires, le syndicat a souhaité procéder à la révision de ses statuts afin de les mettre en conformité avec les missions actuellement exercées auprès des collectivités de la Mayenne dans les domaines de l'énergie, des réseaux, de l'environnement et de la transition énergétique. Dans un souci de transparence, cette actualisation est une pratique dont la récurrence doit être

régulière ; en l'espèce, la dernière révision statutaire a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2020.

Ainsi le comité syndical, réuni le 10 décembre 2024, a adopté la délibération n° 2024-79 transmise au contrôle de légalité le 11 décembre dernier avec les statuts et leurs annexes révisés.

Il n'était pas nécessaire de prendre une délibération pour approbation des statuts actualisées, le Conseil Municipal a donc accepté, par accord tacite, la révision des statuts de Territoire Énergie Mayenne.

Arrêt du cuivre

Un courrier de la Société ORANGE est parvenu en Mairie pour nous informer qu'au regard de l'état des lieux, notamment des déploiements en fibre, ORANGE est en mesure de prononcer, au 27 janvier 2025, la fermeture commerciale de 765 communes du lot 2 de fermeture du cuivre dont notre commune.

Ainsi, pour la commune, aucune prestation d'accès à la boucle locale cuivre d'ORANGE ne pourra plus être commandée. Concrètement, cela signifie que depuis le 27 janvier 2025, pour les administrés, il n'est plus possible de souscrire à une offre sur le réseau cuivre.

Cette étape passée, la date de fermeture technique des services sur le réseau cuivre sur la commune est confirmée pour le 27 janvier 2026. A cette date, les usagers, particuliers comme professionnels, devront avoir migré vers le réseau de fibre optique, ou le cas échéant, vers une solution alternative, s'ils souhaitent conserver l'usage de leurs services.

L'ensemble des fournisseurs d'accès Internet associés au projet prendra contact avec les administrés, particuliers ou professionnels pour les accompagner dans la migration de leur offre sur cuivre vers une offre de substitution.

Questions diverses

☞ Signature d'une pétition concernant les déserts médicaux :

Aujourd'hui, 6 millions de Français n'ont pas de médecin traitant, plus de 8 millions vivent dans un désert médical.

Les inégalités d'accès aux soins ne cessent de s'aggraver et le fossé continue de se creuser entre les territoires :

- **3 fois plus** de généralistes/habitant dans les Hautes-Alpes que dans l'Eure-et-Loir,
- **17 fois plus** d'ophtalmologues/habitant à Paris que dans la Creuse,
- **21 fois plus** de dermatologues/habitant à Paris que dans la Meuse.

Élus de terrain, nous sommes tous confrontés à la détresse de nos concitoyens qui se retrouvent sans médecin, qui peinent à obtenir un rendez-vous chez un spécialiste.

Créé en juillet 2022, le Groupe de travail trans-partisan sur les déserts médicaux regroupe une centaine de députés issus de 9 groupes parlementaires de gauche, de droite et du centre. La proposition de loi du groupe, déposée en février dernier, a recueilli le soutien de 255 députés.

Monsieur le Maire informe qu'il a signé la pétition trans-partisane présentée par les Élus Départementaux, Guillaume GAROT et Yannick FAVENNEC pour la lutte contre les déserts médicaux.

Il invite les membres du Conseil Municipal à s'associer à cette démarche pour celles ou ceux qui le souhaitent.

☞ City Stade Rue de Venage :

Depuis plusieurs années, il existe des problèmes de non-respect du règlement, d'incivilités, d'intrusions dans les propriétés privées par les emprunteurs du City Stade.

Les Élus vont réfléchir à une solution technique d'une part et à une sensibilisation à ces difficultés près des enfants, des jeunes et des familles pour une prise de conscience des difficultés de voisinage d'autre part. Une communication de ce sujet va être insérée dans le bulletin municipal.

A défaut de prise de conscience de ces dysfonctionnements, possibilité de fermeture temporaire du site par arrêté du Maire, selon ses pouvoirs de Police.

☞ Cimetière :

Toutes les cavurnes disponibles ont été réservées. Il va être nécessaire d'en construire 3 nouvelles. Des devis ont été demandés :

- ☞ MÉLANGER : 1 170,00€
- ☞ BEAUFILS : 1 095,00 €

Le Conseil Municipal **RETIENT** l'offre de de société BEAUFILS d'un montant de 1 095,00 € TTC.

DCM 043/MAI/2025

Suite à la construction de 3 nouvelles cavurnes, une nouvelle délibération fixant le tarif de revente de ces cavurnes correspondant au prix d'achat des nouvelles constructions (revente à prix coûtant HT) est nécessaire.

Le Conseil Municipal **FIXE** le tarif de revente des 3 nouvelles cavurnes à 310,00 €.

DCM 044/MAI/2025

Par le passé, les fossoyeurs creusaient les tombes à la main. Dorénavant le travail s'effectue à la mini pelle d'où le constat, lors d'un travail effectué sur le cimetière, d'environ 23 emplacements inutilisable car enclavés au milieu d'autres tombes.

La dépose et repose d'un monument pour permettre l'accès à une zone enclavée favoriserait la vente d'une concession. La Commune doit prendre en charge ces travaux d'un montant estimé entre 500,00 et 800,00 €

Le Conseil Municipal **DONNE** un accord de principe pour prendre en charge la dépose et repose du monument afin de permettre la vente d'une concession enclavée.

DCM 045/MAI/2025

☞ Point Poste :

Suite au changement de propriétaire du commerce « Le Pétoulet », une actualisation administrative est en cours à l'initiative du commerçant. Nous espérons que les Montignéens pourront à nouveau bénéficier rapidement des services existants précédemment.

Arrivée de Mme Karine COLLET à 21h24

☞ Visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat :

Avec le soutien de Madame la Sénatrice Elisabeth DOISNEAU et de Madame la Députée Géraldine BANNIER, la Commune a décidé de mettre en place une journée citoyenne avec visites de l'Assemblée Nationale et du Sénat le mercredi 22 octobre 2025.

Cette journée sera proposée aux Élu(es) et à leurs familles, au personnel communal, aux jeunes de la Commune et aux bénévoles participant à la vie municipale.

Le transport s'effectuera en autocar. La prise en charge financière sera privée et individuelle ou municipale selon les bénéficiaires.

☞ Formation d'un agent administratif :

Monsieur Justin-Etienne VIOT est actuellement en formation « URBANISME » à la Mairie de L'Huisserie pour 42 heures total à raison de 2 matinées par semaine de 3 heures chacune.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à la Municipalité de L'Huisserie pour cette collaboration.

☞ Retraite :

Madame Françoise RICOU-MARGAS souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2025.

3 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Compte rendu Commission Travaux : devis signalétique

La commission a étudié les devis suivants et les propose au vote du Conseil Municipal :

- ☞ Radar pédagogique (Rue des Silènes) : MAVASA : 2 328,00 € TTC
: SIGNATURE : 3 007,58 € TTC
- ☞ Panneaux signalétiques divers : MAVASA : 3 517,62 € TTC
: SIGNATURE : 3 989,53 € TTC
- ☞ Signalétique « Port-Sec » : MAVASA : 819,30 € dont 310,00 € HT de Bi-Mât
: SIGNATURE : 426,68 € sans Bi-Mât
- ☞ Panneaux signalétique (Salle de Loisirs + lieux-dits et supports vélos) :
MAVASA : 822,78 € TTC.
SIGNATURE : Devis non

conforme à la demande.

Le Conseil Municipal **VALIDE** les devis :

- ✓ MAVASA d'un montant de 2 328,00 € pour le radar pédagogique,
- ✓ MAVASA d'un montant de 3 517,62 € pour les panneaux signalétiques divers,
- ✓ MAVASA d'un montant de 819,30 € pour la signalétique « Port Sec » avec Bi-Mât,

✓ d'un montant de 822,78 € pour les panneaux de signalétique salle de Loisirs, lieux-dits et supports vélos.

DCM 046/MAI/2025

Compte rendu visite des bâtiments communaux pour étude économie d'énergie

Laval Agglomération a réalisé une étude économie d'énergie pour les bâtiments communaux. Le diagnostic est en cours de rédaction.

« Ombrières » parking salle de Loisirs

Aucune consultation de l'appel à concurrence n'a été recensée.

De ce fait, le Conseil Municipal **APPROUVE** la mise à disposition du foncier par convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels à la Société Mayenne Ombrières.

DCM 047/MAI/2025

L'installation pourrait être envisageable fin 2025 ou plus probablement en 2026.

Une réunion publique aura lieu (au troisième trimestre) au préalable avec SEM et la société See You Sun pour présenter le projet décidé par le Conseil Municipal.

Questions diverses

☞ Devis ENEDIS (branchement panneaux photovoltaïques salle de Loisirs) :

Le raccordement des panneaux photovoltaïques de la salle de Loisirs nécessite l'installation d'un nouveau coffret et deux tranchées, vers le coffret électrique existant et vers le coffret de la salle. Un devis pour ces branchements a été transmis d'un montant de 1 157,39 € a été transmis par ENEDIS.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis ENEDIS d'un montant de 1 157,39€

DCM 048/MAI/2025

☞ Devis CEGELEC :

Les gradateurs (appareil électronique qui permet de faire varier l'intensité lumineuse d'une lampe) de l'avant-scène de la salle de Loisirs est en panne depuis + de 10 ans. Un devis de l'entreprise CEGELEC a été fourni d'un montant de 1 260,00 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise CEGELEC d'un montant de 1 260,00 €.

DCM 049/MAI/2025

☞ Résumé de la réunion à Territoire Énergie Mayenne :

32 % d'électricité verte est produite en Mayenne.

Un débat sur l'éclairage public maintenu la nuit s'est engagé. Certaines communes n'éclairent plus que 2 mois l'hiver, d'autres plus du tout. Il n'est pas obligatoire d'avoir de

l'éclairage public (par contre, en cas d'éclairage public, ils doivent tous fonctionner, il en ressort de la responsabilité du Maire).

Avec le passage des ampoules en LED, il y a une réelle économie d'énergie.

☞ Fauchage :

Le fauchage des bernes n'aura lieu qu'en juin sauf pour les lieux concernés par le passage des Foulées Montignéennes.

4 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Matinée citoyenne du 27 avril 2025

Le dimanche 27 avril 2025 au matin, s'est tenue la rando citoyenne annuelle organisée par la municipalité de Montigné-le-Brillant.

Une bonne vingtaine d'adultes et enfants s'est retrouvée au complexe sportif pour le RDV de 9 h 30, en commençant par un café d'accueil, et s'est divisée ensuite en plusieurs groupes pour récolter les déchets malheureusement abandonnés ou jetés dans la nature ou dans le bourg.

De retour au Complexe Sportif vers 11 h 30, les déchets collectés ont été triés pour être recyclés et pesés avec la présence de l'association DEA (Dépollution Environnementale d'Armorique). Au total 17,9 kg de déchets et environ 200 mégots constituent la collecte du jour qui se divise comme suit :

- 6,35 kg de tout venant
- 2,5 kg de poubelles grises (à brûler)
- 1,95 kg de plastique à recycler (équivalent à la poubelle jaune)
- 5,5 kg de verre
- 1,6 kg métaux
- Environ 200 mégots

Le constat général revient souvent : des cannettes de bière le long des routes et chemins, beaucoup de mégots un peu partout et des billets à gratter (perdants ☺) jetés dans la nature. Point positif, sur cette édition, nous avons récolté moins de déchets que les années passées.

Ensemble, ayons une nature propre ; Poursuivons nos efforts !

Une proposition d'achat d'extincteurs recyclés en cendrier en soutien à l'association DEA qui participe à toutes les matinées citoyennes a été évoqué.

Le Conseil Municipal propose, dans un premier temps, d'acheter 2 cendriers qui seront installés sur le parking face au Pétoilet et près des conteneurs, près de la salle Athéna.

Passage des boucles de la Mayenne le vendredi 30 mai 2025

Les signaleurs bénévoles montignéens nécessaires pour sécuriser les intersections lors du passage de la caravane à 10 h 33 et puis des coureurs à 12 h 33 sur la commune de Montigné-le-Brillant ont été recrutés. Une information plus précise sur l'organisation leur sera fournie dans la semaine qui précède l'événement.

Le stationnement sur la rue principale du bourg sera interdit des 2 côtés de la rue, de 08 h 00 à 14 h 00.

Compte rendu Commission Communication du 12 mai 2025

La préparation du Petit Montigné de juillet 2025 est en cours de finition :

↳ Une relance de demande de retour d'articles adressée aux associations et service municipaux a été transmise pour permettre la mise en page du prochain journal communal.

La prochaine réunion pour finaliser le journal est fixé le 19 mai 2025. Au-delà de cette date, les articles ne pourront plus être insérés dans le journal (hormis les événements à venir d'ici le 29 juin pour lesquels nous leur réservons l'emplacement et qui seront actualisés le moment venu).

Après la réunion du 19 mai, la Commission Communication doit préparer les fichiers à envoyer à l'imprimeur. Il commencera ensuite la mise en page de la maquette, il sera alors impossible de lui demander de revoir ce travail ultérieurement sous risque d'engendrer un coût supplémentaire. L'engagement a été pris auprès de l'imprimeur sur le respect du rétroplanning. Merci à tous pour votre compréhension.

Parcours trail, cyclos et Gravel

Laval Tourisme met en valeur notre patrimoine et propose de découvrir différents circuits qui passent par notre commune que ce soit à vélo, en courant ou à pied.

Parcours Trail : 3 circuits vont bientôt sortir (un facile de 11 km, un moyen de 12 km et un difficile de 20 km).

Parcours Gravel : En complément de circuits déjà existants : [Le train des mines](#) et [Bleu de chauffe](#), le [G.T.C. "Le Grand Tour Communautaire"](#) (sur la base du tour communautaire de randonnée pédestre) passera aussi par Montigné le Brillant et sera mis en ligne prochainement.

Parcours Cyclo : Retrouvez en ligne sur On Piste les parcours cyclos : [La Brillante passe par Montigné](#) :

« La Brillante ! Plus qu'une idée brillante, une balade inspirante !

Au départ du village d'Ahuillé direction le lieu-dit Etrogné ! De là, après avoir traversé prudemment la D771, rejoignez la voie verte qui relie Laval à Renazé et vous emmène à Nuillé sur Vicoin !

Sur cette petite route sans difficulté vous devinerez le Vicoin sur votre gauche avant de passer devant l'Hippodrome local (revenez mi-octobre pour l'impressionnant cross). Depuis Nuillé, vous passez devant le surprenant Château de Lancheneil puis celui de Marthebise, plus caché, avant de plonger littéralement vers la Mayenne !

Une pause bucolique ? L'écluse de Port Ringeard vous tend les bras.

Il est temps de repartir et grimper à L'Huisserie, traverser son bois et rejoindre la voie verte ! De là, en zigzaguant sur la piste cyclable près du Lycée Agricole, vous rejoindrez la voie

verte pour attraper la route d'Ahuillé. La route s'élève jusqu'à une toute petite route sur votre gauche.

Roulez et repassz la D771 en toute sécurité par le nouveau tunnel (sur votre droite) ; Vous reprendriez bien un peu de voie verte ? C'est parti jusqu'à Montigné le Brillant !

Profitez de ce petit village typique et de ses commerces avant de repartir sur la route direction Nuillé-sur-Vicoïn !

Il ne vous reste qu'une belle petite côte... ou deux et vous êtes arrivés !

Et si l'envie vous dit... il y a la Planante qui passe aussi à Ahuillé ... ça ne fait que 40 kms de plus !

Pour une expérience de grand confort, utilisez votre téléphone pour le guidage vocal. »

La Brillante !

6



Cyclotourisme

Parcours

44.05
km
Distance

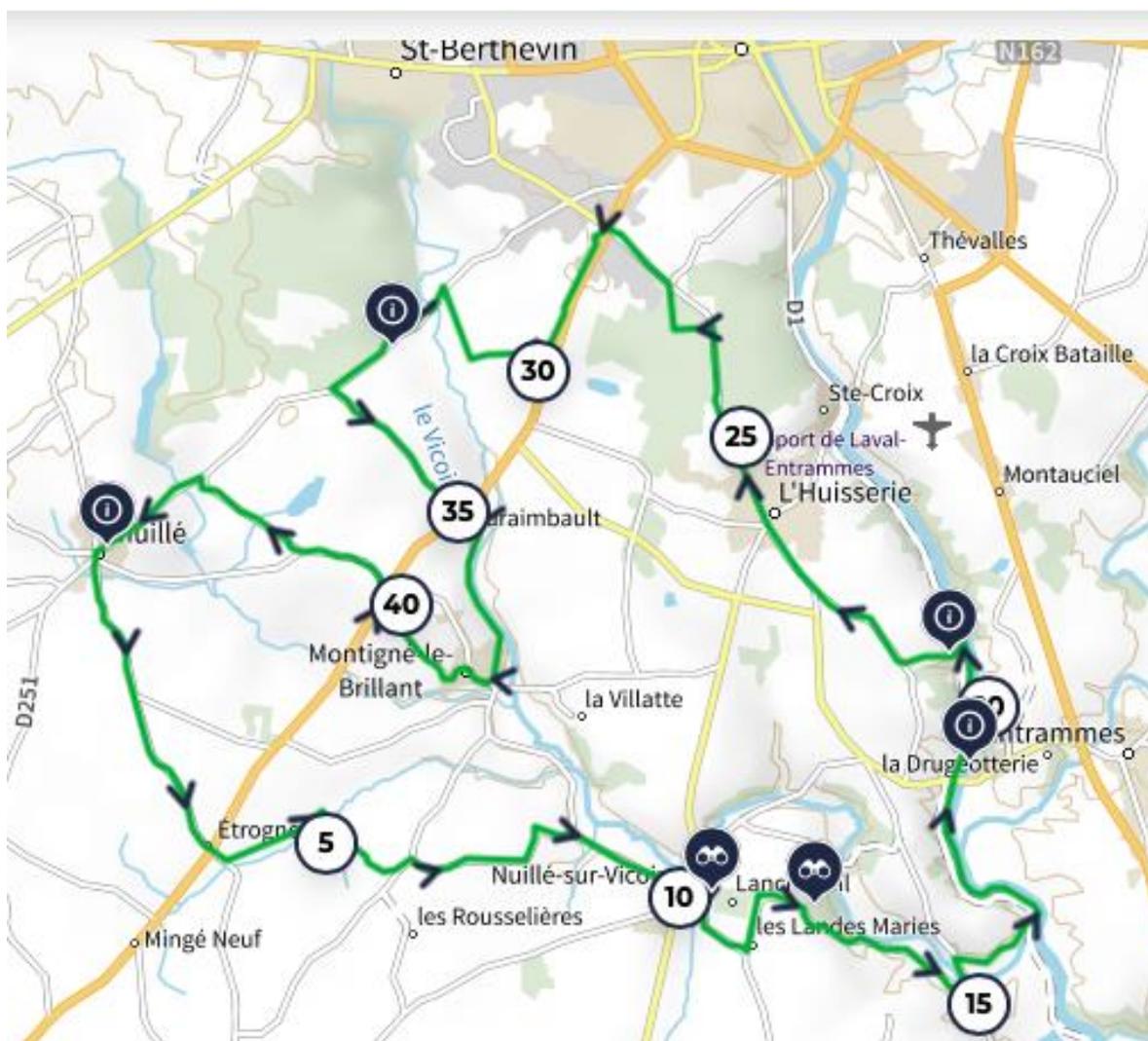
503 m
Dénivelé
+

502 m
Dénivelé
-

126 m
Altitude
max

Facile
Difficulté

Facile
Difficulté
vélo
électrique



Questions diverses

☞ SACEM :

Des renseignements ont été pris auprès de la SACEM pour savoir si le forfait proposé par celle-ci avec un tarif préférentiel via l'AMF serait intéressant pour les manifestations organisées par la municipalité et les associations :

« La municipalité peut prendre pour le compte des associations une fête locale à l'occasion du 14 juillet, de la fête de la musique ou du repas des anciens moyennant une délibération.

Toutes autres manifestations ne sont pas prises dans le forfait AMF proposé aux municipalités (avantage de -25%).

Il sera alors tarifé le même montant que pour une association.

Le coût ne peut être évalué en amont car cela dépend par exemple pour un repas dansant du coût du menu et du montant des dépenses : différents forfaits selon le type de figure.

Ainsi, il ne sera pas appliqué de tarif plus avantageux si la municipalité effectue les déclarations SACEM pour le compte des associations même après délibération.

Chacune des associations ainsi que la municipalité devront donc effectuer leurs démarches auprès la SACEM comme habituellement. »

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas adhérer au forfait SACEM via l'AMF et **DIT** que chaque association fera sa propre déclaration.

DCM 050/MAI/2025

☞ Salle de Loisirs :

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la mise à disposition gratuite de la Salle des loisirs lors des représentations théâtrales des 25 et 26 Avril 2025 ayant un but caritatif.

DCM 051/MAI/2025

5 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Compte rendu réunion GIP du 24 avril 2025

La première convention du restaurant scolaire de Cossé-le-Vivien a été signée en 2003 avec les communes d'Astillé, Cosmes et Courbeville pour la livraison des repas aux restaurants scolaires. La commune de Montigné-le-Brillant y adhère depuis 2015.

Actuellement, elle a un partenariat avec :

- ↳ 12 structures publiques : 11 communes (avec Cossé-le-Vivien) et 1 micro-crèche ;
- ↳ 3 structures privées : le collège Saint-Joseph, l'ADMR et une micro-crèche.

La cuisine centrale livre la quasi-totalité des communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Cossé-le-Vivien ainsi que 3 communes de Laval Agglomération.

Le nombre de repas produit est passé de 133 691 en 2016 à 196 987 en 2024. Le nombre de repas concernant Montigné-le-Brillant est de 18 500 repas pour 2024.

Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) est une personne morale de droit public pouvant rassembler des acteurs publics et privés, dotée de l'autonomie administrative et financière, créée par voie de convention approuvée par l'Etat et ayant un objectif déterminé devant répondre à une mission d'intérêt général à but non lucratif.

Pourquoi créer un GIP pour la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien ?

- ☞ Associer l'ensemble des acteurs au sein d'un même organisme de gestion afin de pouvoir répondre plus efficacement à la diversité des besoins et des publics du territoire ;
- ☞ Les membres du groupement n'ont plus besoin de passer par un appel d'offre pour se conformer au code de la commande publique ;
- ☞ Respect de la réglementation et de la législation : loi EGALIM (en 2024, 28 % de produits bio et 40 % de produits labellisés) ;
- ☞ Sécurisation des recettes nécessaires au bon fonctionnement du service ;
- ☞ Les membres du groupement ne sont plus des clients de la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien mais des partenaires qui participent à la gouvernance dont les modalités sont à définir dans le cadre de la convention constitutive.
- ☞ Permettre l'adhésion de l'EHPAD de Cossé-le-Vivien et de celui de Méral lorsque les conditions seront réunies.

Une délibération d'adhésion ainsi que la signature d'une convention constitutive sera à prendre au cours du second semestre pour démarrer le 1^{er} janvier 2026.

Bilan des inscriptions aux camps

Tous les camps sont complets sauf pour celui des 3-6 ans où il reste 4 places. Une liste d'attente est en cours principalement pour le camp « cirque ».

La nouvelle équipe d'animateurs est très dynamique et volontaire, a une bonne communication avec les familles, ce qui permet faire fonctionner l'accueil de Loisirs au complet.

Retour des vacances d'avril

Pour l'activité « argent de poche », 6 jeunes s'étaient inscrits. Ils ont installé un point info jeunesse et réalisé la peinture du hall d'entrée de leur local. Ils ont également fait le recensement de tout le matériel des camps d'été.

La première semaine du service jeunesse a été plutôt active. Les soirées et sorties étaient complètes. La deuxième semaine le fut moins

Le thème retenu pour l'ALSH était « les années 2000 ». Ils ont réalisé des activités comme « KOL-HANTA – Découvertes de dessins animés d'époque (Marsupilami, Les Razmoket ou encore Macha et Michka...). Tout s'est très bien déroulé avec une moyenne de 45 enfants par jour. La deuxième semaine sur Ahuillé a regroupé moins de participants.

Subvention école privée

Le montant de la subvention est calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique. Les charges ont augmenté principalement dû au chauffage (augmentation du prix du combustible). Il a également été constaté une légère baisse du nombre d'élèves à l'école publique (de 112 à 109 élèves au 31 décembre 2024).

Une convention entre l'école privée et la commune basée sur un montant forfaitaire par élève de 689,43 € a été établie.

L'effectif étant de 59 élèves résident sur la Commune, le montant de la subvention est de 40 676,37 €. Celle-ci sera versée en trois fois : 40% en juin, 40% avant le 31 août et 20% en octobre.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et **VALIDE** le montant de la subvention allouée pour l'école privée Sacré Cœur d'un montant de 40 676,37 €.

DCM 052/MAI/2025

Questions diverses

🏈 Club de football :

Le club de football a demandé l'autorisation de diffuser le match de football de la Ligue des Champions le 31 mai 2025 avec buvette et casse-croute.

En cas de mauvais temps, il se replierait vers la salle de Loisirs qui leur serait mise à disposition gratuitement dans le cadre de la première soirée organisée par une association ou section.

Le Conseil Municipal **DONNE** son accord de principe pour l'autorisation de diffuser le match de football de la Ligue des Champions le 31 mai 2025.

DCM 053/MAI/2025

6 LAVAL AGGLO

Urbanisme « carnet d'enjeux » PLUi 2026

PLH (Plan Local de l'Habitat) : priorisation 2026-3032 des zones constructibles

Monsieur le Maire informe de la participation des Élus à des réunions préparatoires au sein de Laval Agglomération en vue du nouveau PLUi applicable à partir de 2026 ou 2027 et du nouveau Plan Local de l'Habitat applicable de 2026-2032.

Il propose une commission plénière afin de préciser davantage les orientations communales.

Le carnet est conçu pour créer une consultation liminaire de toutes les communes afin de recueillir l'avis de chacun sur les enjeux identifiés par le diagnostic.

En fonction de la priorité des enjeux, les orientations d'aménagement seront travaillées et définies à l'échelon de l'agglomération tout au long du premier semestre 2025.

Dans ce carnet, 17 thématiques sont abordées : la démographie, le logement, les équipements et services, le commerce, l'économie, les formes urbaines, les mobilités, l'agriculture, les sols et sous-sols, le paysage, les milieux naturels, l'eau, les risques et nuisances, l'Air-Climat-Énergie, les déchets, le patrimoine et le tourisme.

Les conclusions seront présentées en Conseil Municipal à l'issue de ces études.

Questions diverses

☞ Collecte de téléphones Tour de France 2025 :

Une opération solidaire et environnementale de collecte d'anciens téléphones va être mise en place à Laval Agglomération, avec le soutien de l'éco organisme Ecosytem, partenaire du tour de France.

Cette collecte a pour but d'encourager les habitants à se séparer de leurs vieux téléphones qui encombrant leurs tiroirs, afin qu'ils soient reconditionnés ou recyclés par l'Atelier du Bocage.

Pour optimiser cette opération, des points de collecte seront implantés aux différents points accueillant du public : Un kit de collecte est à disposition à la mairie de Montigné-le-Brillant.

L'opération démarre le 5 juin et se terminera avant le passage du Tour de France (date à définir avec le service de Laval Agglo qui effectuera la récupération des téléphones dans notre commune).

Un lot de téléphones reconditionnés sera offert à des structures d'insertion (ou de personnes en difficultés) lors de l'arrivée du Tour de France le 12 juillet.

☞ Abri bus :

L'évolution de l'installation de l'abri bus à la Prise Roland est toujours en stand-by. Les résidents du Port Sec sont toujours en attente de résolution de leurs doléances demandées.

Suite à l'intervention de Monsieur le Maire auprès des services de Laval Agglomération, les travaux de nettoyage devraient intervenir dans les 15 jours.

Le banc demandé n'est toujours pas livré.

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Néant

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
19/05/2025	18 h 00	Mairie	Commission Sociale
19/05/2025	20 h 00	Salle du Conseil	Commission Communication
21/05/2025	14 h 30	Mairie d'Ahuillé	Réunion « villages d'avenir »
21/05/2025	18 h 30	Salle du Verger	PDMS (Plan De Mobilité Simplifié) Laval Agglo
26/05/2025	17 h 30		Commission Enfance-Jeunesse
30/05/2025	09 h 30		Rassemblement « Boucles de la Mayenne »
30/05/2025	10 h 33 – 12 h 33	Bourg	Passage des Boucles de la Mayenne sur la Commune
19/06/2025	18 h 00	Salle du Conseil	Commission Sécurité Routière
02/06/2025	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal exceptionnel + réunion plénière
19/06/2025	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Elles auront lieu :

- ☞ le lundi 02 juin 2025 à 20 h 00 (express / appel d'offres voirie)
- ☞ le jeudi 19 juin 2025 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le

Le Maire,